

Programme de formation habilitation électrique B1, B2, B1V, B2V, H1, H2, H1V, H2V

L'habilitation des travailleurs s'appuie sur les dispositions du Code du travail (articles R. 4544-9 à R. 4544-11) et sur les règles techniques de la norme française NF C 18-510 de janvier 2012 «Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique. – Prévention du risque électrique ». Elle est obligatoire.

Public visé par la formation et pré requis

- Personne assurant l'exécution des opérations et opérant sous la conduite d'un chargé de travaux ou d'intervention ou de chantier.
- Personne chargée d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique ou non.

Les pré-requis

- Personnel ayant des compétences reconnues suivant le domaine de tension par son employeur.
- Maîtriser la lecture, l'écriture, la compréhension du français.

Objectifs de la formation

à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les risques électriques et savoir s'en protéger.
- Effectuer des opérations d'exécution ou d'encadrement hors tension sur les installations électriques basse ou haute tension.

Contenu de la formation

Elle se déroulera selon le plan suivant en 3 jours **selon la norme NF C18-510**.

Programme premier jour :

Présentation de la procédure d'habilitation selon la norme NF C 18-510 en

relation avec les domaines de tension (**avec présentation et évolution de la réglementation**)

Programme dit « tronc commun » permettant au futur habilité d'avoir dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques des compétences en électricité, et notamment :

Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu

- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirect
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonction de séparation, protection, commande..)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation et préciser le rôle de chacun.

Programme deuxième jour :

- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Citer les équipements de protection individuelle et leur limite d'utilisation
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie

Programme troisième jour :

Module propre aux exécutants et chargés de travaux hors tension permettant aux futurs habilités de connaître leurs limites de leur habilitation :

- Connaître les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
- Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation
- Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux
- Énoncer les fonctions des matériels électriques BT (HT) et TBT
- Connaître les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
- Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail, autorisation de travail, IPS...)
- Énoncer les mesures de prévention à observer lors d'un travail
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension .

Bouclage de la formation et test de contrôle théorique et pratique.

Moyens et méthodes pédagogiques

les moyens matériels de la formation

supports pédagogiques et techniques informatiques (films d'animation...), salles de formation, documentation papier, Paper-board ou tableau blanc.

installations électriques (armoire)

Carnet de prescriptions sécuritaires basées sur la norme NF C18-510

Support technique du cours d'électricité (si nécessaire)

Extrait de la norme technique NF C15-100

les méthodes pédagogiques de la formation

Apports théoriques sous forme de diaporama, films d'animation et échange d'expériences significatives entre l'intervenant et le groupe (interactivité).

Formation pratique sur des composants et installations types.

Évaluation de la formation et sanction de formation

L'évaluation de la formation porte sur :

- l'acquisition ou l'amélioration des compétences appréciées par :

- pour la partie théorique : Questions écrites QCM
- pour la partie pratique : mise en situation réelle soit sur site ou matériel dans notre établissement.

- le déroulement de l'action de formation par le stagiaire qui devra remplir les documents suivants :

- évaluation de formation a chaud.
- évaluation de formation a froid (15 jours après la fin de la formation.)

La formation sera sanctionnée par :

- Une attestation de suivi de stage
- Un titre d'habilitation conforme à la NF C18510
- Carnet de prescriptions sécuritaires basées sur la norme NF C18-510

Qualité du ou des formateurs

Nom, prénom	VALETTE FRANCK
Titre	Vacataire
Profession	Formateur
Expérience / Compétences	Moniteur habilitation électrique NF C 18 510

Durée de la formation et modalités d'organisation

- Durée totale de la formation : heures (base 7h/jour)
Formation initiale : 3 jours.
Recyclage : 2 jours.
- Date de la formation :
- Horaires : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Lieu de la formation : Dans votre Entreprise ou dans notre établissement dans le cadre de formation inter-entreprise.
- Formation organisée en continu
- Effectif : ...personnes.

ALTA PREVENTION dispensant la formation d'habilitation électrique est organisme agréé au niveau national.